

Conditions générales de ventes (Formation Professionnelle Continue)

Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation, l'entreprise nommée également le client, accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée à réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement (qui n'est pas encaissé avant la fin de la formation). Si le règlement n'est pas reçu, la place ne peut pas être garantie. Ecolusis fait parvenir, au client, en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage l'entreprise Ecolusis en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Délais d'accès : Les délais d'accès à la formation sont de minimum 2 semaines avant l'entrée en formation sous réserve qu'il reste des places. Attention tout dossier devra être complet 2 semaines avant l'entrée en formation : convention signée et devis avec bon pour accord. Nous préconisons de faire votre demande de financement auprès de votre OPCO plus tôt afin d'avoir votre accord de prise en charge avant votre entrée en formation.

Ecolusis transmettra à l'entreprise à l'issue de la formation : certificat de réalisation pour l'OPCO, un certificat d'assiduité pour le stagiaire, la facture acquittée et autres documents nécessaires à la prise en charge de la formation (en fonction des modalités propres à chaque formation, OPCO et FAF). N° de déclaration d'activité xxxxxxxxxxxx. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

Modalités de règlement :

Un chèque de réservation ou un virement bancaire de la totalité de la somme de la formation doit être envoyé au plus tard 16 jours avant le début de la formation pour valider l'inscription. « Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 12% annuels ». Toute formation commencée est due en totalité.

RIB Ecolusis

*Banque : Crédit Mutuel de Bretagne
CB : 15589 CG : 22864 cpte : 03769974040 clé :74
IBAN : FR 76-1558-9228-64037699-7404-074
BIC : CMBRFR2BARK*

Si le règlement doit être effectué par un organisme gérant le budget formation (OPCO, organisme ou association agissant dans le domaine de l'emploi) de l'entreprise, Ecolusis doit en être informé dans les plus brefs délais et l'accord de prise en charge doit parvenir à Ecolusis avant le début de la session de formation. En cas de non-paiement ou non-prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté de Ecolusis, celui-ci se réserve le droit de facturer le coût total de la session de formation directement à l'entreprise qui s'engage à régler Ecolusis à réception de ladite facture sans autre démarche que ce soit. L'entreprise s'engage à transmettre à l'OPCO ou FAF concernés, les documents nécessaires à la prise en charge financière de la formation en amont et à l'issue de la formation (bulletin de salaire, RIB...). Ecolusis ne pourra être tenu responsable d'un refus de prise en charge consécutif à des éléments non transmis dans les délais par l'entreprise.

Débit ou abandon :

L'annulation ou le report de la session est gratuit si la demande est faite par écrit au plus tard 16 jours avant le début de la formation. Au-delà de ce délai, des frais d'annulation équivalents à l'intégralité du montant de formation vous seront facturés.

Si le stagiaire ne se présente pas à la formation, le règlement reste acquis à Ecolusis, à titre d'indemnité forfaitaire, TVA comprise.

En cas d'annulation pour maladie, le client s'engage à fournir, sous 15 jours, un justificatif médical de l'assurance maladie ou d'un professionnel de santé. Ecolusis s'engage à ne pas facturer la formation si un report est signé par le client. Dans le cas contraire, des frais administratifs de 100€HT seront facturés.

Force majeure :

Ecolusis ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Ecolusis, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type.

Non réalisation de la prestation de formation :

En cas d'annulation de la formation de la part d'Ecolusis, le remboursement des sommes éventuellement perçues, sera intégralement effectué.

Confidentialité :

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Ecolusis au Client.

Communication :

Le Client accepte d'être cité par Ecolusis comme client de ses offres de services. Sous réserve de la signature du document « Autorisation d'exploitation -droit à l'image et droit d'auteur » remis en main propre le 1^{er} jour de la formation, Ecolusis peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

Accessibilité :

Pour toute personne en situation d'handicap, merci de nous contacter avant votre entrée en formation pour la prise en compte de votre handicap afin que nous puissions assurer les besoins en compensation. Si nous n'avons pas été prévenu au préalable nous ne pourrions pas être tenue responsable. Lors du questionnaire de prérequis remplir avant l'entrée en formation les participants aux formations peuvent nous avertir.

Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'entreprise Ecolusis, en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'entreprise Ecolusis pour les seuls besoins des dits stages. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Loi applicable :

La loi française est applicable en ce qui concerne des Conditions générales de Ventes et les relations contractuelles entre l'entreprise Ecolusis et ses Clients.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation des supports remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Toute reproduction ou représentation constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.